



Délibération du jury de l'école

Par **tanjawi5**, le **26/11/2008** à **19:15**

Bonjour,

Je suis étudiant dans une école d'ingénieurs, je fais en fait mon Projet de Fin d'Etudes au sein de mon école.

Suite à la délibération en date du 30 septembre 2008, le jury a décidé ce qui suit :

Afin de valider mon dernier semestre, je dois valider un module nommé « Recherche Opérationnelle »

L'examen du module à rattraper est sous forme d'un projet qui dure plus de quatre mois suivant son cahier des charges.

Ce module est le seul que je n'ai pas validé dans tous les modules enseignés.

Le module en question, je l'ai pas validé en semestre normal, j'ai obtenu 08/20, le jury du mois de février m'a autorisé à le refaire en session de rattrapage, plus un autre module nommé « Composite » que je ne l'ai pas validé non plus en session normale.

En rattrapage, j'ai validé « Composite », et concernant « Recherche Opérationnelle » une note aberrante m'a été attribuée (01/20), et le jury a décidé ce qui est cité ci-dessus, c'est-à-dire un rattrapage en ce module pour la deuxième fois.

Sachant que j'ai obtenu en session normale un total de crédit de 23 sur 27 et en validant « Composite » en rattrapage j'ai obtenu les 2,5 crédit de ce module, donc maintenant j'ai un total de 25,5 sur 27 crédit et pourtant, le jury n'a pas validé mon semestre.

J'ai envoyé une lettre de recours gracieux en 20/11/2008 au président du jury qui est le directeur de l'école et je n'ai pas encore eu de réponse.

Je souhaite former un recours contentieux auprès du tribunal administratif en m'appuyant, en plus de ce qui est cités ci-dessus, sur les raisons suivantes :

? Selon le règlement et en tenant en considération le nombre de crédits validés, le semestre devrait être validé. (la validation du semestre n'est en aucun cas conditionné par une validation de tous les modules) ; le directeur des études dit que je dois valider 100 % des

modules à rattraper si je veux que mon semestre soit validé ! Mais le règlement que nous avons reçu en tant qu'étudiants ne contient aucune chose qui précise ça.

? Certains collègues ont validé leur semestre sans avoir validé tous les modules à rattraper, à l'opposé de mon cas, cette tolérance n'a pas été considérée.

Je voudrais savoir, si déjà ce que je demande et j'en ai le droit ? Et aussi je souhaiterai m'informer sur les délais des recours ?

Merci d'avance